

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 24 juin 2024

Délibération n°2024/187

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 37 Votants : 55 Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Clonas-sur-Varèze sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2024

### MEMBRES PRESENTS :

ASSIEU  
AUBERIVES SUR VAREZE  
BEAUREPAIRE  
BELLEGARDE POUSSIEU  
BOUGE CHAMBALUD  
CHANAS  
CHEYSSIEU  
CLONAS SUR VAREZE  
JARCIEU  
LE PEAGE DE ROUSSILLON  
  
LES ROCHES DE CONDRIEU  
MONSTEROUX MILIEU  
PISIEU  
PRIMARETTE  
REVEL TOURDAN  
ROUSSILLON

SABLONS  
SAINT CLAIR DU RHONE  
SAINT JULIEN DE L'HERMS  
SAINT MAURICE L'EXIL

SAINT PRIM  
SAINT ROMAIN DE SURIEU  
SALAISE SUR SANNE  
SONNAY

Mr Jean Michel SEGUI  
Mme Nelly CLARET  
Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mr Kénan SOLMAZ  
Mme Christelle GRANGEOT  
Mr Sébastien ANDRE  
Mr Jean Charles MALATRAIT – Mme Raymonde COULAUD  
Mr Gilles BONNETON  
Mr Régis VIALLATTE  
Mr Yann BERHAULT  
Mr André MONDANGE – Mme Delphine ALBUS – Mr Sébastien COURION  
Mme Isabelle DUGUA – Mr Jean François PAVONI  
Mr Denis MERLIN  
Mr Jean Luc DURIEUX  
Mr Serge MERCIER  
Mme Sylvie DEZARNAUD  
Mr René PEY – Mme Josette BONNET – Mr Marc ROUSVOAL -  
Mme Marie Christine HAINAUD – Mme Nathalie LIHOSSIER  
Mr Laurent TEIL  
Mme Sandrine LECOUTRE – Mr Frédéric DESSEIGNET  
Mr Axel MONTEYREMAR  
Mr Philippe GENTY – Mr Louis CORRADINI - Mme Christine RABIER – Mme Aïda CHOUCANE  
Mr Michel CROS  
Mr Robert MOUCHIROUD  
Mr Gilles VIAL  
Mr Claude LHERMET

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mr Christian MONTEYREMARD pouvoir à Mr Régis VIALLATTE – Mr Yannick PAQUE pouvoir à Mme Béatrice MOULIN MARTIN - Mme Annie MONNERY pouvoir à Mme Sylvie DEZARNAUD - Mme Elisabeth TYRODE pouvoir à Mme Christelle GRANGEOT - Mr Jacques GARNIER pouvoir Mr Axel MONTEYREMARD – Mr Thierry DARBON pouvoir à Mr André MONDANGE – Mme Véronique ROBERJOT pouvoir à Mme Delphine ALBUS – Mr Michel PASCAL pouvoir à Jean Luc DURIEUX - Mr Robert DURANTON pouvoir à Mr René PEY - Mr Gérard BOUSSARD pouvoir à Mme Josette BONNET – Mme Nathalie MOREL pouvoir à Mr Laurent TEIL - Mr Olivier MERLIN pouvoir à Mme Sandrine LECOUTRE - Mme Marie France LIBERO pouvoir à Mme Aïda CHOUCANE - Mr Claude RULLIERE pouvoir à Mr Louis CORRADINI – Mme Françoise BUNIAZET pouvoir à Mr Gilles VIAL – Mme Dominique GIRAUD pouvoir à Mr Serge MERCIER – Mr Xavier AZZOPARDI pouvoir Mme Christine RABIER – Mr Jean Marc REY pouvoir à Mr Denis MERLIN

**EXCUSES** : Mr Jean Michel DOLPHIN – Mr Yann FLAMANT – Mr Gabriel GIRARD – Mr Jean Paul IMBLOT - Mr Gilbert MANIN – Mme Karelle OGIER - Mr Laurent ILTIS – Mr Bernard PERNOT – Mr Denis CHAMBON – Mr Gérard BECT – Mr Luc SATRE

Mme Christelle GRANGEOT a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Finances : fonds de concours Commune de Saint Julien de L’Herms**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l’article L 5214-16 V ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-160 en date du 26 juillet 2021 relative aux modalités d’attribution du fonds de concours de la Communauté de communes ;

Considérant que cette demande s’inscrit dans le cadre de la délibération, ci-dessus référencée, fixant les modalités d’attribution des fonds de concours de la Communauté de communes ;

Considérant les propositions d’attribution, ci-dessous exposées :

<b>FONDS DE CONCOURS</b>	
<b>Saint Julien de l’Herms– Travaux route du Bourg</b>	
Coût global du projet :	15 755.70 € HT
Plan de financement :	
• Département	7 090.06 € (45.00 %)
• Fonds de concours EBER	4 332.82 € (27.50 %)
• Commune	4 332.82 € (27.50 %)
<b>Saint Julien de l’Herms– Travaux chemin du Grand Bois et chemin de Villebois</b>	
Coût global du projet :	8 111.00 € HT
Plan de financement :	
• Fonds de concours EBER	4 055.50 € (50.00 %)
• Commune	4 055.50 € (50.00 %)

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l’unanimité de ses membres,**

**DECIDE** d’attribuer à la commune de Saint Julien de l’Herms les fonds de concours suivants :

- 4 332.82 € pour les travaux route du Bourg ;
- 4 055.50 € pour les travaux chemin du Grand Bois et chemin de Villebois.

**FINANCE** la présente dépense par les crédits inscrits au compte 2041412 du budget général 2024 ;

**AUTORISE** Madame la Présidente à prendre toute décision et signer tout document relatif à ce dossier ;

**CHARGE** Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente  
**Sylvie DEZARNAUD**